**TERMES DE REFERENCE**

Pour le recrutement d’une équipe de consultants nationaux ou internationaux

évaluation du projet Village du Millénaire

Lieu de la mission : République du Congo

Durée de la mission : Quarante (40) jours

Démarrage de la mission : 01/10/2013

Fin de la mission : 09/11/2013

1. **Contexte**

Les enquêtes auprès des ménages pour le suivi et l’évaluation de la pauvreté, réalisées en 2005, avaient permis de relever l’existence de fortes inégalités de revenus et d’accès des populations aux services sociaux de base de qualité entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, par rapport aux populations urbaines, de nombreuses communautés rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté (58% contre 44,6%) et elles n’ont qu’un accès très faible à l’eau potable (21,7% contre 91,2%), à un système d’assainissement adéquat (0,4% contre 10,5%), aux soins de santé de qualité, à l’éducation (28,9% contre 51,2%), à l’électricité (12% contre 45%).

C’est dans ce contexte que le pays a adopté en avril 2008 un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2008-2010) axé sur cinq priorités de développement à savoir : (i) l’amélioration de la gouvernance, la  consolidation de la paix et de la sécurité ; (ii) la promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macro-économique ; (iii) l’amélioration de l’accès des populations aux services sociaux de base ; (iv) l’amélioration de l’environnement social ; (v) le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

Pour relever le défi d’améliorer l’accès des populations aux services sociaux de base, le gouvernement avec l’appui des agences du Système des Nations Unies, et particulièrement du PNUD, met en œuvre depuis 2009, un projet pilote de développement des Villages du Millénaire successivement à Etoro et Obaba puis à Tandou bizenzé et Tandou mboma, situés respectivement à Gamboma dans le département des Plateaux et à Tchiamba Nzassi dans le département de Pointe-Noire. L’objectif de ce projet est d’aider les populations des villages couverts par le projet à sortir du piège de la pauvreté et à réaliser les OMD d’ici à 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, depuis 2009, des plans de travail ont été signés chaque année d’une part avec la Direction générale de l’aménagement du territoire (DGAT) et d’autre part avec la société Total E&P Congo. Plusieurs investissements ont ainsi été réalisés et ont permis de réaliser des changements importants dans la zone d’intervention du projet. On peut entre autres citer :

* Les ratios élèves/salles et élèves/tables-bancs au primaire se sont considérablement améliorés à Etoro et à Obaba du fait de la construction des salles de classes et de l’équipement en tables-bancs réalisés avec l’appui de l’UNCT et des ONG ;
* Le temps de travail des femmes de Etoro et Obaba a été allégé du fait de la mise à disposition au niveau de ces deux villages des plateformes multifonctionnelles ;
* Une enquête sur les connaissances, les aptitudes et les pratiques en matière de VIH/SIDA a été réalisée dans ces villages : les résultats de cette enquête permettront d’avoir une connaissance assez approfondie en matière de VIH/SIDA et d’élaborer un plan d’action pour lutter contre le VIH/SIDA dans ces villages ;
* Des espaces communautaires de production dans lesquels sont développées la production de maïs et de soja ont été créés à Etoro et à Obaba ;
* Plusieurs actions de promotion des activités génératrices de revenu (AGR) ont été réalisées à Etoro et à Obaba ;
* Un centre de santé Intégré (CSI) equipé avec l’appui de l’UNCT est fonctionnel à Obaba ;
* Un deuxième CSI a été construit à Tandou bienzé. Ce centre est fonctionnel depuis Octobre dernier ;
* Un forage d’eau muni de trois bornes fontaines et alimenté à l’énergie solaire a été construit à Tandou Binzenzé ; deux autres forages d’eau muni de bornes fontaines et alimenté à l’énergie solaire sont en cours de réhabilitation à Etoro et à Obaba ;
* Plusieurs sessions de renforcement des capacités des comités de gestion et de développement communautaire ont été organisées dans ces villages.

Conforment aux dispositions des accords signés avec la DGATDR et la société Total E&P Congo d’une part et au plan d’évaluation du bureau du PNUD au Congo, une évaluation a été planifiée en 2013 pour tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet. Ces enseignements serviront à la consolidation et à la mise à l’échelle à partir de 2014, de la stratégie basée sur l’accélération de l’atteinte des OMD en milieu rural.

Les présents termes de référence spécifient les objectifs, les résultats attendus, la durée, les modalités de supervision ainsi que la composition de l’équipe chargée de conduire cette évaluation.

1. **Objectifs de l’évaluation**
2. **Objectifs généraux**
* Procéder à l’évaluation finale du projet Villages du Millénaire mise en œuvre dans les localités d’Etoro et Obaba, de Tandou Bizenzé et Tandou Mboma.
1. **Objectifs spécifiques**
* Evaluer le processus de formulation du projet (composante Etoro et Obaba, composante Tandou bizenzé et Tandou mboma) ;
* Evaluer la mise en œuvre du projet dans ses diverses composantes ;
* Evaluer le dispositif de suivi-évaluation du projet ;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité du projet ;
* Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus ;
* Evaluer la contribution du projet Villages du millénaire à l’effet 66 du CPAP 2009-2013 ;
* Identifier les facteurs de succès et les obstacles à l’atteinte des résultats escomptés ;
* Formuler des recommandations et nouvelles orientations pour la consolidation de la stratégie basée sur les Villages du Millénaire en République du Congo.
1. **Portée de l’évaluation**

L’équipe de consultants évaluera le projet en tenant compte dans ses analyses des piliers programmatiques du PNUD :

* L’égalité des genres ;
* Les droits humains ;
* L’appropriation locale et nationale ;
* Le renforcement des compétences locales et nationales.

Pour atteindre les objectifs spécifiques de l’évaluation, l’équipe de consultants devra s’appuyer sur les critères énoncés ci-dessous et répondre aux questions et préoccupations suivantes :

1. **Evaluer le processus de formulation du projet**
* Les objectifs et les résultats du projet sont-ils clairs et réalisables dans le délai imparti ?
* Les capacités des structures chargées de l’exécution du projet et des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ont-elles été correctement prises en compte lors de la conception du projet ?
* Les leçons tirées d’autres projets pertinents ont-elles été correctement incorporés dans la conception du projet ?
* Les accords de partenariat ont-ils été correctement identifiés et les rôles et responsabilités négociés avant l’approbation du projet ?
* La problématique du genre a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ?
* Les problèmes liés à la durabilité du projet ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?
* Les ressources nécessaires (personnel, financières, matérielles) pour la mise en œuvre du projet ont-elles été correctement évaluées et prise en compte dans la conception du projet ?
1. **Evaluer la mise en œuvre du projet dans ses diverses composantes**
* Le cadre logique du projet et les plans de travail ont-ils été utilisés comme outils de gestion durant la mise en œuvre du projet ?
* Le processus de procurment était-il approprié ?
* La mise à disposition des fonds s’est-elle déroulée comme prévu ?
* Comment la gestion axée sur les résultats a-t-elle été utilisée lors de la mise en œuvre du projet ?
* Quel est le niveau d’efficacité des accords de partenariats pour le projet ?
* Les capacités locales ont-elles été utilisées efficacement lors de la mise en œuvre du projet ?
* Quels enseignements peut-on tirer de la mise en œuvre du projet ?
1. **Evaluer le dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre dans le cadre du projet**
* Quel est le niveau de qualité, d’efficacité et d’efficience du processus de suivi-évaluation du projet ?
* Les rapports sur l’état d’avancement du projet ont-ils été produits avec précision, en temps opportun ?
* Quelles sont les mesures à adopter pour améliorer le processus de suivi-évaluation du projet ?
1. **Evaluer la pertinence, l’efficacité et l’efficience du projet ainsi que la durabilité des résultats obtenus**

**3.1) Pertinence**

* Le projet est-il pertinent par rapport aux priorités nationales de développement ?
* Le projet est-il pertinent par rapport au plan d’action pour la mise en œuvre du programme pays 2009-2013 entre le Congo et le PNUD ?
* Le projet est-il pertinent et cohérent avec les autres projets et programmes de développement local dans le district de Tchiamba Nzassi ?
* Le projet répond-il aux besoins des populations des zones ciblées ?
* Le projet présente-t-il une cohérence interne au niveau de sa conception ?

**3.2) Efficacité**

* Les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
* Quels sont les obstacles à la réalisation des résultats escomptés et des objectifs du projet ?
* Quels sont les effets ou effets probables du projet ?

**3.3) Efficience**

* Les résultats obtenus sont-ils satisfaisants au regard des ressources humaines, matérielles et financières investies ?
* Ces ressources ont-elles été planifiées et gérées de façon rationnelle et optimale ?
* Les stratégies adoptées étaient-elles adaptées aux objectifs et résultats attendus (mobilisation des ressources, partenariats techniques, stratégie de renforcement des capacités, interventions auprès des communautés, etc.) ?

**3.4) Durabilité**

* Quelle est la probabilité que les acquis du projet ne soient pérennisés une fois le projet arrivé à expiration ?
* Le niveau d’appropriation des acteurs locaux est-il suffisant pour permettre la durabilité des résultats du projet ?
* Quels sont les principaux obstacles qui peuvent entraver la durabilité du projet ?
* Le processus de gouvernance du projet présentent-ils des risques qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ?
* L’un de ces obstacles a-t-il été abordé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ?
* Quels sont les domaines du projet qui présentent le meilleur potentiel en termes de durabilité ?
* Quelles sont les mesures possibles susceptibles de contribuer davantage à la durabilité des résultats du projet ?
1. **Evaluer le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des résultats obtenus**
* Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l’accès à l’eau, par rapport à la situation antérieure au projet ?
* Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l’accès aux soins, par rapport à la situation antérieure au projet ?
* Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis de l’accès à l’éducation, par rapport à la situation antérieure au projet ?
* Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis AGR, par rapport à la situation antérieure au projet ?
* Quel est la perception des bénéficiaires vis-à-vis des dynamiques sociales dans le village et des modalités de gestion des infrastructures mises en place ?
1. **Evaluer la contribution du projet Villages du Millénaire à la réalisation de l’effet CPAP n°66**
* Dans quelles mesures le projet contribue-t-il à la réalisation de l’effet n°66 ?
* Le projet et la stratégie globale constituent-ils une réponse efficace et pertinente à l’effet n°66 ?
1. **Identifier les facteurs de succès et les obstacles à l’atteinte des résultats escomptés ;**
* Quelles sont les principales contraintes ayant fait obstacle à la mise en œuvre du projet ?
* Quels sont les principaux atouts ayant contribué à la mise en œuvre du projet ?
* Ces atouts auraient-ils pu être mieux exploités ?
1. **Formuler des recommandations et nouvelles orientations pour la consolidation de la stratégie basée sur les Villages du Millénaire en République du Congo**
* Formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des actions mises en œuvre en faveur de la création des Villages du Millénaire.
1. **Approche méthodologique envisagée**

L’évaluation sera conduite par une équipe composée d’un consultant international assisté par un bureau d’études national/ ou un consortium de consultants nationaux. Cette équipe sera rendra tour à tour à Pointe-noire, Tandou Bizenzé, Tandou Mboma, Etoro et Obaba. Elle devra adopter une approche à la fois quantitative et qualitative. Les méthodes et outils suivants devront donc être mobilisés :

* Consultation de la documentation disponible pertinente : documents de projet, documents relatifs aux partenariats mis en œuvre, études sur le développement local en République du Congo, rapports de suivi disponibles, etc. ;
* Echanges avec l’équipe de la DGAT en charge du projet, le senior management du PNUD, l’équipe de l’Unité Pauvreté, le Chef de Projet Développement Institutionnel de TOTAL E&P Congo ;
* Entretiens et groupes de discussion avec les partenaires de la DGAT, du PNUD et de TOTAL E&P Congo et les parties prenantes au projet, à commencer par les partenaires techniques et financiers ;
* Visites de terrain sur sites ;
* Consultations et réunions de débriefing.

L’offre méthodologique fournie par les soumissionnaires devra contenir une note méthodologique et un plan de travail détaillés, précisant la méthodologie adoptée. L’offre indiquera les méthodes utilisées et les sources d’information mobilisées pour objectif spécifique de l’évaluation.

1. **Livrables attendus**
2. **Livrables attendus**

Les consultants sont appelés à produire au total trois (3) rapports, dont deux (2) distincts évaluant la mise en œuvre et les résultats des projets Villages du Millénaire : un rapport sur le projet mis en œuvre avec la DGAT dans les villages d’Etoro et de Obaba et un rapport sur le projet mis en œuvre en partenariat avec TOTAL E&P Congo à Tandou Bizenze et Tandou Mboma. Ce travail se décline en plusieurs sous-livrables, dont voici le détail :

* Deux rapports provisoires contenant les analyses et les résultats de l’évaluation conformément aux TDR de la mission, remis au plus tard sept (7) jours avant la fin de la mission, soit le **vendredi 1er novembre** **2013** ;
* Deux rapports d’évaluation distincts tenant compte des observations et commentaires des parties prenantes, remis le dernier jour de la mission, soit le **samedi 9 novembre 2013**;
* Un rapport comparatif consolidé remis le dernier jour de la mission, soit le **9 novembre 2013.**
1. **Structure proposée pour les rapports finaux**

Les rapports d’évaluation ne doivent pas dépasser 20 pages, mais pourront intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Ils devront plus ou moins se présenter de la façon suivante :

* Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
* Contexte de mise en œuvre du projet et présentation des principaux concepts (1 – 2 pages) ;
* Présentation des conclusions de l’évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l’évaluation définie plus haut (10 – 15 pages) ;
* Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
* Annexes : termes de référence, entretiens réalisés, documents exploités, exemples d’outils mobilisés, etc.
1. **Structure proposée pour le rapport comparatif**

Le rapport consolidé ne doit pas dépasser dix (15) pages, mais pourra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

* Principaux résultats issus de la mise en œuvre des deux projets (5 pages maximum) ;
* Stratégies retenues dans la mise en œuvre des deux projets (2 – 3 pages) ;
* Partenariats établis (2 – 3 pages) ;
* Facteurs de réussite et obstacles (2 – 3 pages).
* Conclusions et recommandations en vue de la mise à l’échelle du projet sur le territoire national à l’horizon 2018 (2 – 3 pages).
1. **Supervision**

Les consultants procéderont à l’évaluation du projet sous la supervision générale de la DGAT, assistée du responsable de l’Unité Pauvreté, Conseiller principal au Programme. Dans le cadre du partenariat avec TOTAL E&P Congo, le Chef de projet Développement Institutionnel assurera également la supervision de l’évaluation.

Le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par les consultants. Ensemble, ils ont validé les présents termes de référence, ils fourniront les feedbacks requis sur le rapport provisoire et le draft du rapport d’évaluation, et participeront au débriefing organisé quelques jours avant la remise du rapport final.

1. **Durée et calendrier de la mission**

La mission se déroulera du 1er octobre au 9 novembre 2013 à Brazzaville. Des visites de terrain seront organisées à Pointe-Noire, Tandou Bizenzé, Tandou Mboma (district de Tchiamba Nzassi, département de Pointe-Noire), à Etoro et Obaba (district de Gamboma, département des Plateaux).

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tâches** | **Semaine 1** | **Semaine 2** | **Semaine 3** | **Semaine 4** | **Semaine 5** | **Semaine 6** |
| Etude et compréhension des documents  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Echanges entre les parties prenantes de l’évaluation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Collecte des données sur le terrain |  |  |  |  |  | *Tandou bizenze**Tandou mboma* | *Etoro**Obaba* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Débriefing de la collecte de données |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Analyse des données et rédaction des rapports provisoires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remise des rapports provisoires  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Echanges sur les rapports provisoires |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Finalisation des rapports |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remise des rapports finaux |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. **Profils des consultants**

L’évaluation du projet sera menée par un consultant international assisté par un bureau d’études ou un consortium de consultants recruté au niveau local :

**Un (01) Chef d’équipe – consultant senior international ou national**

* Expérience :
* Au moins 10 ans d’expérience professionnelle en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* Une solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* Aptitude à coordonner les équipes ;
* Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.
* Qualifications requises :
* Etre titulaire d’un diplôme supérieur (Master / BAC + 5 au moins) dans l’une des disciplines suivantes : économie et/ou développement local, gestion de projets, sociologie;
* Parfaite maîtrise des méthodes et outils d’évaluation ;
* Compétences méthodologiques complémentaires en développement local et communautaire ;
* Capacités de recherche, d’analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche en développement local et communautaire constituent un atout.
* Langues :
* Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français ;
* La maîtrise des langues nationales (kikongo et lingala) constitue un atout ;
* La maîtrise de l’anglais est un atout.

**Deux (02) Consultants nationaux au moins**

* Expérience :
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* Une solide connaissance du contexte rural congolais ou de l’Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* Une expérience de travail avec le SNU constitue un atout.
* Qualifications requises :
* Etre titulaire d’un diplôme supérieur (Master / BAC + 5 au moins) en sciences sociales/humaines dans l’une des disciplines suivantes : sociologie, économie et/ou développement local, gestion de projets, etc. ;
* Parfaite maîtrise des méthodes et outils d’évaluation ;
* Compétences méthodologiques complémentaires en développement local et communautaire ;
* Capacités de recherche, d’analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche en développement local et communautaire constituent un atout ;
* Solides aptitudes de travail en équipe.
* Langues :
* Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français ;
* La maîtrise des langues locales concernées constitue un atout
* La maîtrise de l’anglais est un atout.

D’autres profils jugés indispensables à la réalisation de cette consultation pourront compléter l’équipe chargée de conduire cette évaluation.

Les consultants devront jouir d’une intégrité et d’une indépendance parfaite. Ils se doivent donc d’être impartiaux et autonomes de toute structure ayant participé audit projet.

1. **Soumission des offres**

Les consultants intéressés devront soumettre :

* Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d’évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation de leur profil et des qualifications (CV) ;
* Une offre financière incluant l’ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission.
1. **Critères de sélection des offres**

Les consultants seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L’attribution du contrat sera faite en fonction de l’évaluation des offres déterminée comme suit :

* Conformité aux TDR ;
* Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70% ; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** | **Note (points)** |
| Offre technique | 70% |  |
| Critère A | Qualifications académiques des experts | 20 |
| Critère B | Nombre moyen d’années d’expérience des experts | 20 |
| Critère C | Compétences spécifiques dans le domaine considéré | 20 |
| Critère D | Méthodologie et plan de travail | 40 |
| Offre financière | 30% |  |
| Score total | Score technique \*0.7 + score financier \*0.3 |  |

1. **Paiement et processus d’approbation de la performance**

En dehors des modalités de transport, prises en charge par le PNUD Congo, les DSA du consultant seront versés à leur arrivée à Brazzaville.

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

* **20%** à la signature du contrat ;
* **40%** lors de la remise des rapports provisoires ;
* **40%** lors de la remise des rapports définitifs.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

1. **Ethique d’évaluation**

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l’analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l’anonymat et la confidentialité des sources d’information.